

Ingénieur généraliste d'un numérique responsable - voie approfondissement Intégration et Déploiement de Systèmes d'Information (VAP DSI)

Type de contrat

Contrat de professionnalisation

Durée de la formation

12 mois
413 heures

Formation délivrée par



► Objectifs

Ce type de métiers exige des compétences très variées à l'intersection entre informatique, systèmes d'information et gestion de projets :

- Le management de projet systèmes d'information ;
- Le pilotage des projets d'évolution ;
- Le processus de construction d'un système d'information : conception, réalisation, intégration, dimensionnement, tests, déploiement, maintenance ;
- Le processus qualité ;
- Les enjeux et aspects économiques d'un projet système d'information ;
- La maîtrise des architectures applicatives et techniques ;
- La maîtrise de l'intégration des systèmes d'information ;
- La maîtrise du processus d'urbanisation des systèmes d'information ;
- La maîtrise de l'externalisation d'un projet de développement c'est-à-dire piloter et cadrer l'ensemble des prestataires extérieurs, élaborer les contrats, comprendre les logiques des éditeurs et des intégrateurs ;
- La maîtrise des risques relatifs au système d'information et plus particulièrement la sécurité ;
- La maîtrise de l'organisation des maintenances, des évolutions de versions, de la continuité d'exploitation des applications, de l'organisation et du bon déroulement de l'ensemble des phases de tests, de validation et de recettes ainsi que les formations aux utilisateurs.

► Accès au diplôme

L'accès à la formation est possible :

En 3ème année : être régulièrement inscrits en deuxième année de la formation initiale généraliste de Télécom SudParis.

Admission : Sur classement.

Dépôt de candidature : du 4 mars au 8 mars 2024

▶ Rythme d'alternance

2 en école / 3 en entreprise pendant la dernière année de la formation.

Rentrée : début septembre

▶ Contacts

Responsable pédagogique : Sophie CHABRIDON - sophie.chabridon@telecom-sudparis.eu

Contact administratif : Cécile DELAFONT - cecile.delafont@telecom-sudparis.eu - Tél. : 01 60 76 40 26

Contact CFA EVE : PUJOL Adeline - a.pujol@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 54 07 /

▶ Lieu(x) de formation

Télécom SudParis - EVRY

9 rue Charles Fourier

91000 EVRY



Programme de la formation

Le programme comporte 413 heures d'enseignement réparties sur 12 mois autour des modules d'enseignement suivants :

- Architectures techniques : serveurs d'applications, gestion de données et Big Data
- Architectures logicielles : services, micro services et BPM
- Urbanisation et intégration
- Cloud computing : architectures et déploiement d'un SI

Public concerné (Contrat de professionnalisation)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
- **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.

Attention : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

Marché à suivre

1. Candidater via le site du CFA www.cfa-eve.fr ou directement auprès des écoles/ universités partenaires concernées.
2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat de professionnalisation.